



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ambassade d'Algérie à Prague

سفارة الجزائر ببراغ

AVIS

le Service Consulaire de l'Ambassade d'Algérie à Prague informe les membres de la communauté nationale résidente en République Tchèque, sollicitant le changement de leur permis de conduire algérien par un permis de conduire étranger, que dans le cadre de la coordination entre le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, de nouvelles mesures ont été prises en vue d'améliorer les conditions et les délais de délivrance du **certificat de capacité du permis de conduire**, permettant à tout citoyen résident à l'étranger de se faire établir le certificat de capacité du permis de conduire sur présentation d'un justificatif de résidence à l'étranger (**carte d'immatriculation consulaire, titre de séjour, attestation de travail ou de scolarité etc....**). A noter que cette procédure **annule et remplace l'attestation d'immatriculation consulaire** délivrée par les services de l'administration centrale. Le retrait du **certificat de capacité du permis de conduire**, peut s'effectuer par l'intéressé ou par une tierce personne mandatée à cet effet.



Prague, le 20 Novembre 2017